



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés : Florence PROST (pouvoir à Yves CRISTIN), Clément SULPICE

Absents : Arnold MORANDAT, Patrick FOURNIER

Lors de la séance du **24 février 2022 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la salle des fêtes de Lent, a étudié les dossiers suivants :

1- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022**

2- **Prolongation de la convention ACTES avec la préfecture de l'Ain** : une délibération avait été prise le 8 novembre 2018 afin de pouvoir télétransmettre les actes ainsi que les actes budgétaires, et une convention avec la préfecture avait été signée le 14 décembre 2018 pour une période de 3 ans. Il est donc nécessaire de renouveler cette convention.

3- **Achat de parcelles de terrain** : Le Maire informe l'assemblée, que suite à la dissolution de la GFA DES ALOUETTES, une parcelle de terrain agricole va être vendue à la commune et les autres cédées pour l'euro symbolique.

- Il s'agit de la parcelle A468, de 39a 85ca au prix de 550 €
- Les parcelles suivantes seraient cédées à la commune pour l'euro symbolique.
 - o B723 pour 35ca
 - o B730 pour 60ca
 - o B770 pour 14ca

Ces parcelles pourraient améliorer les conditions de cheminement d'un futur chemin le long de la rivière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'achat au prix de 551 €

4- **Prolongation du portage foncier « maison Marguin »** Le Maire informe l'assemblée que par convention de portage en date du 21 février 2014, la commune s'est engagée à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins, à la fin de la durée de portage de 8 ans le tènement MARGUIN sis sur la commune de LENT, composé de la parcelle cadastrée suivante : section A N°929 d'une surface de 336 m².

Il s'agit d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation.

Cette acquisition a été sollicitée par la Commune en vue de la réalisation du projet de développement de commerces de proximité en centre bourg.

La commune a informé l'EPF de l'Ain que le projet n'est pas suffisamment avancé pour envisager une revente en 2022, telle que prévue par la convention de portage foncier.

Dans ces conditions, la commune sollicite une prolongation de cinq ans de la durée de portage.

Il est donc nécessaire d'établir une prolongation de la convention de portage foncier et de mise à disposition entre la commune de Lent et l'EPF (Etablissement Public Foncier) selon les modalités suivantes :

- Rembourser à l'EPF de l'Ain, à compter du 23 avril 2022, à la date anniversaire de l'acquisition, la valeur du stock restant due par annuités constantes sur 5 ans,
- S'acquitter chaque année des frais de portage correspondant à 1.50 % H.T. l'an du capital restant dû.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- APPROUVE la prolongation de la convention de portage foncier
- ACCEPTE les modalités d'intervention de l'EPF de l'AIN
- CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent

5- CA3B - PACTE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE – le conseil municipal s'est prononcé favorablement.

Ce document définit les relations entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres. Il prévoit notamment les modalités selon lesquelles elles sont associées au fonctionnement de l'intercommunalité.

Ce document doit sceller les engagements respectifs entre les communes et l'intercommunalité et ses communes membres. Il met aussi en valeur l'ensemble des services proposés par Grand Bourg Agglomération pour soutenir les communes dans l'exercice de leurs compétences. La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 précise que le conseil communautaire doit délibérer sur l'opportunité d'en élaborer un ou non. Le 21 septembre 2020, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'engagement d'une telle démarche.

Questions diverses :

- Date des prochains conseils : 31 mars, 28 avril, 25 mai, 30 juin, 22 juillet
- Présentation de l'appel à projet de la commune (restructuration du centre village)
- Travaux de voirie à prévoir : le Petit Chollier, les Chaumettes, carrefour de la Planche

Séance levée à 21 h45